

Notre (pays)plage

Lauréat des petites villes (2 000 à 20 000 hab.) - Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / Institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Saint-Chamas, Métropole Aix Marseille Provence

Services de la collectivité associés : Services techniques, urbanisme, jeunesse

Budget : 3 322 490,82 € TTC

Partenaires financiers : Département des Bouches-du-Rhône

Partenaires techniques : Cabinet AMT, CAUE, Conservatoire du Littoral, DDTM, Gipreb

Date de début : 01/03/15

Date de fin : 30/06/21



Objectifs :

La commune de Saint-Chamas située dans une zone préservée à l'extrémité nord de l'étang de Berre, est le centre géographique du département. La bordure côtière est remarquable de par ses falaises reliées

entre elles par un aqueduc. Le centre du village est ainsi divisé en deux parties, s'ouvrant d'un côté sur les collines, et de l'autre, sur les eaux de l'étang. Son littoral long de 14 km, avec des plages sauvages ou aménagées, abrite 4 ports et a la particularité d'être entouré de deux zones sensibles classées Zone Natura 2000. Au sud, la Petite Camargue offre une richesse en termes de biodiversité et des paysages typiques des salins, au nord, le parc de la Poudrerie est un lieu chargé d'histoire avec un patrimoine industriel atypique où la nature a repris ses droits depuis son achat par le Conservatoire du Littoral.

La municipalité depuis 2014 a porté un vaste projet "littoral" en 6 séquences afin de valoriser les rives de l'étang, de l'ouvrir de façon raisonnée au plus grand nombre dans un cadre embelli respectueux du vivant. Il s'agissait d'éviter que les accès à la baignade se multiplient sans confort pour les usagers et dans des conditions nuisibles pour la biodiversité. Il s'agissait de transformer notamment le site d'un ancien stade en promenade et plage pour toutes les générations, pour les PNR, en plein cœur de ville, dans des choix de couleurs et de matières en harmonie avec la terre du baou et les eaux de notre petite mer.

Mesures mises en œuvre :

Parmi les plages que nous pouvons trouver sur le littoral de Saint-Chamas, la plupart sont sauvages. L'une d'entre elles, située entre le "Port Propre" Notre Dame, la source claire du lavoir du Gour et le petit port de pêche du Pertuis, a été intégralement aménagée sur un site délaissé. Dès 2014, la municipalité a montré sa volonté de réappropriation et entrepris plusieurs investissements autour des activités nautiques : installation de pontons et mise en place du balisage des eaux limitant l'accès au littoral aux embarcations sur une bande de 300 M, interdiction de mise à l'eau pour engins à moteur, promotion de la voile et de pratiques douces tel que le kayak et le paddle...jusqu'à l'aviron depuis 2019. Un vaste programme de végétalisation le long du littoral a complété le projet afin d'assurer une trame verte entre le Parc de la Poudrerie et Petite Camargue, soutenu par la contractualisation pour un plan de gestion des espaces verts.

Pour que l'aménagement de la plage des cabassons soit respectueuse de l'environnement, le projet a été réfléchi en concertation avec le Conservatoire du Littoral et la DDTM.

Offrir aux habitants un espace de détente et de baignade, ouvrir la ville sur l'étang en aménageant un littoral laissé en partie à l'abandon, ont été les objectifs poursuivis de telle manière qu'ils soient compatibles avec la restauration d'une biodiversité menacée et le souci plus général du développement durable.

Ainsi, pour la création de cette plage, nous avons choisi de :

- Réutiliser l'eau des jeux d'eau destinés aux enfants en circuit direct pour l'arrosage des plantations ;
- Implanter 125 arbres en privilégiant les essences méditerranéennes adaptées à nos sols et climat (sans compter les 130 arbres plantés sur le reste du littoral) ;
- Créer plusieurs massifs de fleurs favorables aux pollinisateurs ;
- Réhabiliter le lavoir du gour et son bassin attenant, à côté de l'espace de la plage, en y disposant des plantes aquatiques oxygénantes ;
- Aménager des parkings perméables pour les visiteurs ;
- Limiter le nettoyage mécanique de la plage, employer des "brigades vertes" ;
- Installer des nichoirs et panneaux de sentiers botaniques (réalisés avec le concours du service jeunesse en lien avec la LPO et le Gipred) ;
- Penser un éclairage original, sobre et respectueux de la biodiversité nocturne.

Aujourd'hui, la ville est candidate au label Pavillon bleu après avoir signé en 2021 la charte de "plages sans déchet plastique".

Résultats / Impact pour la biodiversité :

L'eau saumâtre de l'étang a souvent mauvaise réputation. Son équilibre est mis à mal par les rejets d'eau douce (plus particulièrement d'une usine hydroélectrique) et aux fortes chaleurs conjuguées à d'importants apports en nitrates lors des orages. Au travers d'actions (nettoyage des rives, conférences) mais aussi par des engagements forts pour garantir une eau de baignade de qualité en même temps qu'un milieu favorable aux poissons et crustacés typiques, la commune remplit ses devoirs pour préserver cet espace naturel et toute la biodiversité qui l'anime. Soulignons la bonne qualité de l'eau sur un plan bactériologique depuis la création de la plage des cabassons.

Saint-Chamas et neuf autres villes riveraines de l'étang ont obtenu des mesures concrètes pour sa réhabilitation en contraignant EDF à réduire l'impact de ses rejets. En parallèle, la ville apporte son soutien à la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'Unesco. L'obtention de ce label international renforcerait la protection de notre "petite mer".

Les aménagements de notre littoral contribuent à sa valorisation et ont également permis d'étudier et de limiter les rejets aussi ancestraux que nuisibles par les canalisations du centre-ville se jetant dans l'étang. La fréquentation croissante de la plage des cabassons est allée de pair avec un moindre usage des autres sites de baignade (plus sensibles) et un plaisir de découvrir la nature en centre-ville dans un milieu plus propre et agréable.

Coordonnées

Saint-Chamas

Liens utiles

En savoir plus

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Victor JOURNET, Adjoint au maire à la Transition écologique, Participation citoyenne et Transversalités

victor.journet@saint-chamas.com

04 90 44 52 00